



Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 03/05/2024

Reçu en préfecture le 03/05/2024

Publié le 03/05/2024

ID : 077-217701226-20240429-DEL_29AVR_09-DE



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 avril 2024

Délibération n° 09

Date de convocation

19.04.2024

Date d'affichage

23.04.2024

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 26

votants : 32

Objet : Présentation du bilan 2023 de la charte de proximité

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf avril, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. C. DELPUECH – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. D. VIGNEULLE – Mme LM. LODE-DEMAS – M. F. BOURDEAU – Mme M. GEORGET – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. C. LUTTMANN – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – M. FC. YOUNBI NGAMO – Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI – Mme KD. ILLMANN – Mme L. MASSE – M. D. ROUSSAUX – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

M. G. ALAPETITE par Mme MM. SALLES – M. C. GHIS par M. E. ALAMAMY – Mme C. KOZAK par Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. B. ZAOUI par M. F. BOURDEAU – M. J. RANQUE par M. C. DELPUECH – M. B. VRIGNAUD par Mme L. MASSE

Absents

M. S. ROUILLIER – Mme A. ADJELI – Mme A. MEJIAS

Madame Anne-Marie BOURDELEAU LE ROLLAND a été élue secrétaire de séance.

Monsieur John SAMINGO, rapporteur, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Le Conseil municipal a adopté par délibération n°3 du 19 octobre 2020 la charte de proximité visant à développer des outils pour compléter l'action des conseils de quartier dont le fonctionnement a été repensé, à multiplier les temps de rencontres entre habitants et élus, à permettre d'améliorer qualitativement la relation avec les habitants et surtout à encourager ces-derniers à s'exprimer grâce à des outils adaptés.

Au vu de ces éléments, il vous est donc proposé de prendre acte du bilan 2023 ci-après annexé qui évalue les réalisations de chaque outil de la charte (signalements, diffusion en direct sur Facebook, permanences des élus et conseils de quartier).

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L.2143-1,

VU la loi n°2022-276 du 27 février 2022 relative à la démocratie de proximité,

VU la délibération n°3 du conseil municipal du 19 octobre 2020,

VU l'avis de la commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines

CONSIDERANT que la ville a souhaité intégrer les conseils de quartier dans une démarche globale inscrite dans une charte de proximité et de relations aux citoyens qui intègre plusieurs autres outils,

CONSIDERANT que la ville souhaite dresser un bilan annuel du fonctionnement de chaque outil en particulier et de la démarche dans son ensemble,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du bilan 2023 de la charte de proximité tel qu'il est joint en annexe.

Combs-la-Ville, le 29 avril 2024

Le Maire
Guy GEOFFROY



La secrétaire de séance
Anne-Marie BOURDELEAU LE ROLLAND

Pour : 32
Contre : -
Abstentions : -

Envoyé en préfecture le 03/05/2024

Reçu en préfecture le 03/05/2024

Publié le 03/05/2024

ID : 077-217701226-20240429-DEL_29AVR_09-DE